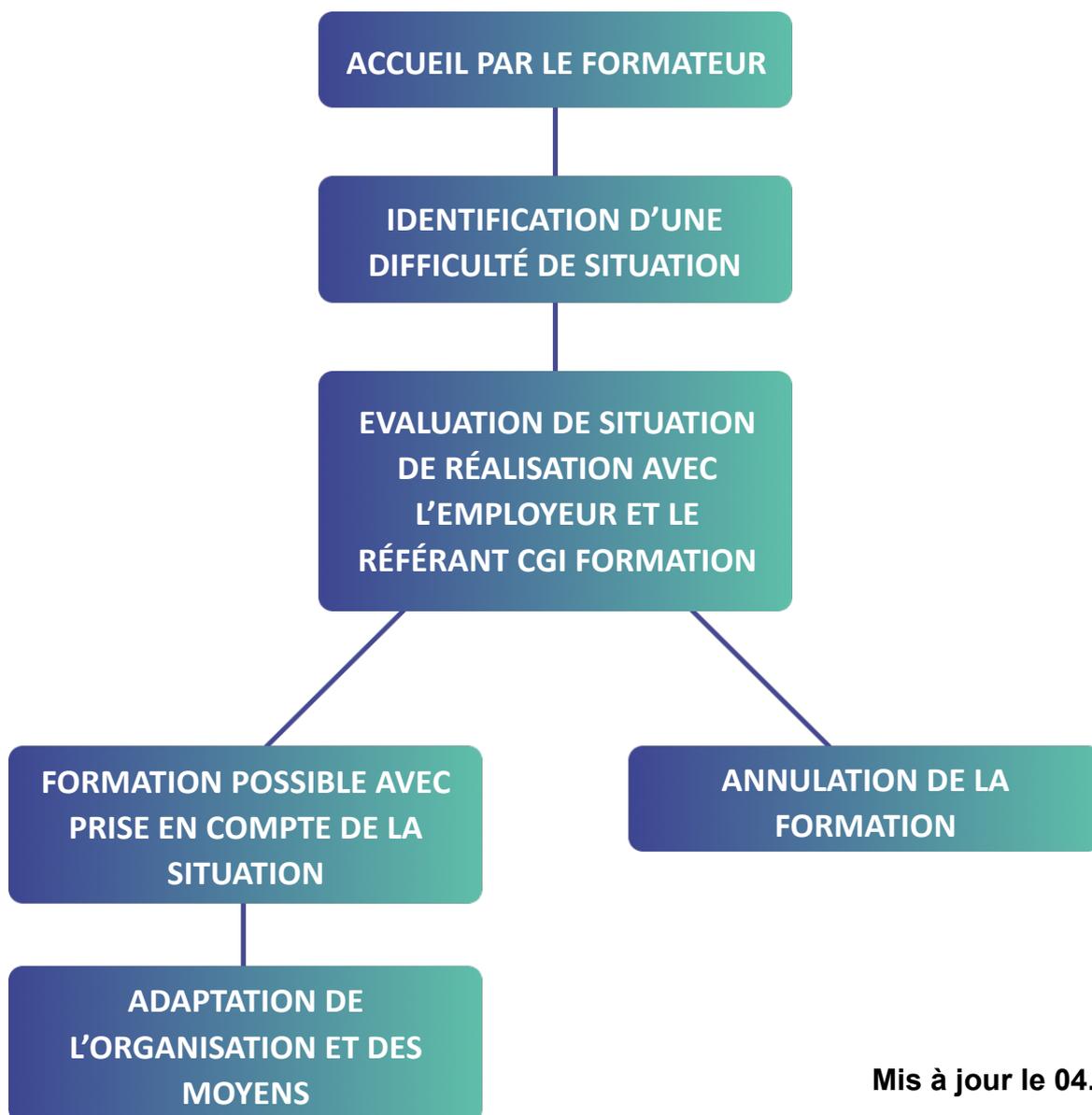


## Organisation de prise en charge du handicap au sein de CGI Formation

L'ensemble des formations sont dispensées en **intra entreprise**, sous la responsabilité directe des responsables de celles-ci. Les stagiaires disposent d'un **permis de conduire valide**, sujet à un examen médical effectué **tous les 5 ans** par un médecin spécialisé, agréé par la préfecture. Sa validation concernant l'aptitude du candidat conditionne l'entrée en formation. Nous tenons à disposition de nos clients la **liste des incompatibilités potentielles**, et l'équipe pédagogique est informée de son devoir d'accompagnement si nécessaire.





## Incompatibilités liées au handicap

- Handicap physique entraînant une incompatibilité avec la conduite (sauf en cas d'aménagement du véhicule)
- Handicap visuel entraînant une incompatibilité avec la conduite : atteinte de l'acuité visuelle, du champ visuel, de la vision crépusculaire, sensibilité à l'éblouissement et aux contrastes etc.
- Handicap auditif : peut être pris en charge dans la mesure où l'on peut combler par des supports visuels